

## DECISION MUNICIPALE n° D20240711-083

Mairie d'Ussel  
 Département de la Corrèze  
 République Française

	<b>Service</b>	Musée du Pays d'Ussel	
	<b>Matière</b>	8.9	Domaines de compétences par thèmes – culture
<b>Objet</b>	Prêt au Musée du Pays d'Ussel d'une huile sur toile (L'Annonciation) appartenant à la Commune de Chabignac afin d'organiser une exposition : « Les Cibille et leur temps » du 20 août au 2 novembre 2024		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

**Article 1 :** Est approuvée la convention de prêt à intervenir avec la Commune de Chabignac dans le cadre de l'exposition « Les Cibille et leur temps » organisée par le Musée du Pays d'Ussel du 20 août au 2 novembre 2024.

**Article 2 :** Ce prêt est consenti à la Ville d'Ussel par la Commune de Chabignac à titre gracieux du mardi 6 août au vendredi 15 novembre 2024 (dates d'exposition : du 20 août au 2 novembre 2024).

**Article 3 :** Le tableau prêté est assuré par la Ville d'Ussel.

**Article 4 :** Le transport aller-retour du tableau est à la charge de la Ville d'Ussel.

**Article 5 :** La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 11 juillet 2024

Le Maire,  
 Vice-Président du  
 Conseil Départemental de la Corrèze



Christophe ARFEUILLÈRE